

La déontologie a été bâtie autour des valeurs de l'association, communes à l'ensemble des personnes qui font vivre et se développer notre entité et s'appuie sur les pratiques quotidiennes.

Aide et solidarité, Responsabilité, Réactivité et souhait constant d'innovation sociale et relationnelle	Respect, Efficacité et qualité,
--	------------------------------------

Ces valeurs sont partagées par tous.

La déontologie d'HESTIA se réfère, entre autres à la charte des Droits et liberté des personnes âgées dépendantes et s'exprime autour de 3 principes majeurs

LES TROIS PRINCIPES MAJEURS DU SERVICE A DOMICILE :

Une attitude générale de respect vis-à-vis du client

- Le respect de la personne et de ses droits fondamentaux,
- Le respect de ses biens,
- Le respect de son espace de vie privée, de son intimité,
- Le respect de sa culture et de son choix de vie

Une intervention individualisée et réajustée en fonction de l'évolution des besoins du client

- Évaluation des besoins et proposition d'une offre élaborée avec le client en coordination, si nécessaire, avec d'autres entités ou professionnels,
- Transparence de l'action pour le client en limitant l'offre au besoin : droit de regard sur l'aide qui lui est apportée, libre accès à son dossier
- L'entité est attentive aux problèmes de maltraitance : prévention des situations pouvant mettre en danger physique ou psychologique la personne aidée en réalisant un signalement lorsque nécessaire (sensibilisation de nos salariés lors de l'embauche et consigne de remontées d'information, distribution de plaquettes d'information, réunions "groupes de parole" abordant le thème de la maltraitance, le comportement à adopter...),
- Utilisation de la bonne méthodologie professionnelle adaptée au client : faire à la place de (action), aider à faire (accompagnement), apprendre à faire (formation).

Une relation triangulaire

- Cette relation triangulaire, orchestrée par le référent représentant l'association (Responsable de secteur), assure plusieurs fonction : elle protège le client d'éventuelles pratiques abusives ou non satisfaisantes **et** l'intervenant en l'aidant à distinguer une relation professionnelle d'une relation interpersonnelle, à maintenir une juste distance professionnelle et à éviter autant une relation excessivement centrée sur l'affectivité qu'une relation trop indifférente, excessivement axée sur la technicité. Le référent se positionne entre la personne aidée et l'intervenant

